

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

Nous pensons qu'une « dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle » n'est pas assez. Il n'est pas question de « doser » la parité. Aussi, EELV appelle à la généralisation de la proportionnelle à toutes les élections, seul moyen d'arriver à une parité effective.

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

Nous voyons bien à l'heure actuelle que les sanctions financières pour non-respect de la parité aux élections ne sont pas suffisamment fortes pour contraindre les partis à respecter la parité. Puisque certains partis politiques ont les moyens de contourner la loi sur la parité en politique, je propose que ces partis, si je suis élue, ne puissent plus présenter de candidat-e-s aux scrutins uninominaux si la parité de candidatures n'est pas respectée.

Mais au-delà d'une parité d'intention, je souhaite qu'on aboutisse à une parité effective. Aussi, la retenue sera étendue à la deuxième fraction de la dotation publique, qui elle s'intéresse aux élu-e-s au Parlement, et non aux seul-e-s candidat-e-s.

Ces contraintes auront cours tant que nous serons dans un système de scrutins uninominaux, puisque le parti que je représente souhaite une généralisation de la proportionnelle à toutes les élections.

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats Oui Non

Si oui, comment ?

- en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)
- en limitant le nombre de mandats successifs à 2
- en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)
- en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les instances représentatives du personnel et dans les conseils des prud'hommes ? Oui Non

Si oui, comment ? Une instance représentative du personnel ou un conseil des prud'hommes qui ne sera pas paritaire sera dissous. Cette mesure sera de nature à permettre aux femmes d'accéder à ces instances en leur laissant la place qu'elles méritent.

2.1.2. Dans les Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs ? Oui Non

Si oui, comment ? Comme pour la question ci-dessus, les conseils non-paritaires seront dissous.

2.1.3. Dans toutes les instances de direction publiques et privées (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ? Il existe déjà des lois et des décrets qui vont dans ce sens, et qui sont à mon avis, de nature à imposer la parité dans les conseils d'administration des entreprises ou parmi les haut-e-s-fonctionnaires. Mon objectif est d'étendre ces lois et décrets à l'ensemble des entreprises et des instances de la société civile, et surtout, de les faire appliquer.

2.1.4. Pour toutes les nominations à discrétion du gouvernement ? Oui Non

Si oui, comment ? Les nominations à discrétion sont un système qui permet souvent de placer des personnes proches du pouvoir à des postes stratégiques, honorifiques ou rémunérateurs, en s'affranchissant des règles de transparence et parfois d'éthique dans le processus de nomination. Ces nominations sont contraires aux valeurs que porte EELV, parce qu'elles favorisent des personnes déjà favorisées, au détriment de la parité et de la diversité.

Je m'engage, si je suis élue, à réformer ce système de nominations, et à le rendre ouvert à toutes et à tous.

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoceurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle
- en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.
- en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ? Les femmes sont les premières touchées par la précarité, car cantonnées dans des métiers dévalorisés, souvent à temps partiel, donc avec des salaires très faibles, qui les pénalisent au moment de partir à la retraite.

Pour mettre fin à cette spirale de la précarité, je propose :

- d'en finir avec les temps partiels contraints (moins de 30h par semaine), en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui incitent les employeurs à embaucher à temps partiel ;
- la majoration de chaque heure travaillée par une prime salariale, à la charge de l'employeur ;
- la valorisation salariale des métiers dits féminisés ;
- enfin, l'encadrement strict du recours au CDD, qui tend à devenir la norme.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

- en dissuadant le recours aux temps partiels très courts
- en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure
- en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite
- en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.
- en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ? Ces emplois sont majoritairement occupés par des femmes, car elles seraient plus "douées", auraient des prédispositions naturelles pour occuper ce type d'emploi. C'est faux. Les services à la personne (garde d'enfants, aide aux personnes âgées) sont un métier, qui nécessite une formation, et doit être rémunéré à sa juste valeur.

Je n'ai pas encore pensé aux modalités de revalorisation de ces métiers, car cela doit faire l'objet d'un dialogue avec les professionnel-le-s concerné-e-s.

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ? Ces emplois sont sous-payés, mal considérés car ils sont justement à prédominance féminine. Le plan

pour revaloriser ces catégories d'emplois se déroulera en deux temps :

1) La mise en oeuvre de mesures qui permettront aux femmes occupant ces emplois d'être payées à la hauteur de leurs compétences et des tâches qu'elles fournissent. La définition de ces mesures se fera en concertation avec les professionnelles concernées ;

2) A plus long terme, un travail sur les mentalités pour que ces emplois ne soient plus considérés comme étant "féminins". Le genre nous assigne un rôle, nous enferme dans des stéréotypes, qu'il convient de combattre par l'éducation à l'égalité filles-garçons dès la petite enfance.

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

L'accueil de la petite enfance étant un service public, de première nécessité, il importe à l'Etat et aux collectivités territoriales de créer davantage de places d'accueil en crèches pour les enfants non scolarisé-e-s. Toutes les entreprises n'ont pas les moyens de créer des structures d'accueil pour les enfants de leurs salarié-e-s. Seules les plus riches peuvent se le permettre, pénalisant les parents dont l'entreprise n'a pas les moyens de financer une crèche.

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

Le congé parental sera transformé en un crédit-temps réparti à parts égales entre les parents et utilisable pendant les premières années de l'enfant.

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ? Il existe un déficit de 400 000 places de crèches pour la petite enfance (cf. le collectif "pas de bébés à la consigne"). Si je suis élue, je m'engage à créer ces places manquantes durant le quinquennat. Et pour que cet accueil soit qualitatif, je supprimerai le décret Morano qui autorise le principe du surbooking dans les crèches.

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ? Rappelons que 80% des familles monoparentales sont sous la responsabilité de femmes. Toutes les mesures que nous avons mentionnées ci-dessus destinées à revaloriser la situation des femmes, en terme d'employabilité et d'égalité salariales, et à leur offrir des solutions dans l'organisation de la famille (places en crèche) auront un impact positif direct à la fois dans leur démarche d'accès à l'emploi et dans la qualité du travail qu'elles pourront exercer.

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ? Dans le cadre d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, plusieurs types de

campagnes seront mises en oeuvre :

- des campagnes "grand public", pour sensibiliser sur l'aspect massif des violences (violences conjugales, viols, harcèlement sexuel, etc.) ;
- des campagnes spécifiquement axées vers la petite enfance, dans un optique d'éducation à l'égalité filles-garçons, et de respect mutuel ;
- des campagnes pour les services de police et la justice, afin de les sensibiliser à ces violences particulières, et d'accroître l'accueil des femmes victimes de violences.

6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ? Oui Non

Si oui, comment ? En lien avec la question ci-dessus, il importe en effet de mieux former les professionnel-le-s concerné-e-s, et surtout, de recruter davantage de personnes pour accompagner ces femmes.

6.3. Développerez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement. Oui Non

Si oui, comment ? Le nombre de logements d'urgence et d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales sera augmenté. La tâche de l'Observatoire contre les violences faites aux femmes que j'envisage de créer aura pour première mission de mener une étude pour définir le nombre de places nécessaires.

6.4. Améliorerez-vous la prise en charge des auteurs de violences ? Oui Non

Si oui, comment ? On ne peut pas lutter contre les violences si on n'aide pas les auteurs de violences à mettre fin à la spirale qu'ils ont créée.
La loi-cadre définira les modalités de leur prise en charge.

6.5. Renforcerez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ? Il s'agira de renforcer le rôle des associations, véritables expertes de ces thématiques qui ont beaucoup à apporter au monde de la justice dans la compréhension des violences faites aux femmes, et des attentes dans ce domaine.
Les associations pourront ainsi par exemple assurer des formations aux personnels de justice.

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ? La prostitution est une violence faite envers les femmes, d'autant plus dans une situation de proxénétisme ou de traite d'êtres humains.
Les réseaux de prostitution seront sévèrement combattus et les personnes à leur tête condamnées.

6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Oui Non

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Ces moyens se définiront de concert avec les associations oeuvrant dans ce domaine, qui travailleront avec l'Observatoire contre les violences faites aux femmes. Il

est encore prématuré pour avancer un budget.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** Oui Non

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** Oui Non

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.

Ces séances d'éducation à la sexualité seront complétées par un programme d'éducation à l'égalité femmes-hommes et à la déconstruction des stéréotypes de genre.

- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives Oui Non

Si oui, comment ? Je pense que l'égal accès des femmes et des hommes à ces diverses activités ne peut pas être traitée sur un même plan.

Pour le sport, il est important d'assurer une médiatisation égale des compétitions sportives féminines, afin de susciter des vocations parmi les jeunes filles et de les inciter à pratiquer le sport qu'elles souhaitent, même s'il est (à tort) considéré comme étant un sport "d'hommes". Les garçons doivent aussi être encouragés à pratiquer des sports dits "de filles".

Concernant les "activités culturelles et associatives", cette catégorie est extrêmement large et revêt des réalités bien différentes selon le secteur. Nous savons qu'il y a davantage de femmes investies dans les associations à but social tandis que les hommes privilégient les associations sportives, de loisirs ou professionnelles. Là encore, les stéréotypes dominent, et l'égal accès des femmes et des hommes au monde associatif ne passera que si l'on engage une politique volontariste de déconstruction du genre.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ? Plutôt que de promouvoir un texte, je m'attacherai plutôt, à travers le Ministère pour l'égalité femmes-hommes, à le traduire en actes. Nous constatons que bien que la France ait ratifiée cette convention, près de 30 ans après la ligne de fracture entre les femmes et les hommes n'a que peu bougé (faible accès à la vie politique, inégalités salariales et professionnelle, stéréotypes, etc.).

Et si promotion il doit y avoir, elle sera davantage symbolique, à l'occasion du trentième anniversaire de la ratification du texte.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ? Il importe tout d'abord de redéfinir ce qu'est une discrimination sexiste, fait très dur à prouver actuellement dans le droit. Le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes que je compte créer si je suis élue aura pour mission de s'attaquer aux discriminations basées sur le sexe, de mettre en place des outils spécifiques pour les contrer et surtout d'informer les citoyen-ne-s sur les perspectives de saisine de la justice pour se défendre.

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

L'école doit jouer un rôle essentiel dans la lutte pour l'égalité filles-garçons, rôle qu'elle ne remplit que très partiellement à l'heure actuelle. Je m'attacherais, entre autres, à ce que les programmes scolaires soient revus pour donner la place que les femmes méritent (notamment en Histoire et littérature). J'engagerai également un programme massif auprès de l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université pour lutter contre les stéréotypes de genre

11.2. Organisez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ? Nous ne pouvons que déplorer la manière dont les médias considèrent les femmes à l'heure actuelle (seulement 18% de femmes expertes invitées dans les médias, des directions et rédactions majoritairement masculines) et la manière dont ils véhiculent des clichés sexistes.

Il s'agira alors d'une part d'agir sur la composition des instances dirigeantes des médias, avec par exemple l'instauration de quotas comme dans les conseils d'administration, et d'autre part d'agir sur le contenu des médias (incitation pour la création de contenus -émissions, etc.- non sexistes, promotion de l'égalité femmes-hommes, etc.).

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ? **Ces moyens seront définis de concert avec les principales intéressées, à savoir les associations qui oeuvrent au quotidien pour les droits des femmes.**

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

Le questionnaire que vous m'avez adressé a le mérite de balayer quasiment l'ensemble des inégalités femmes-hommes, exception faite de la sphère privée. Les femmes assument encore aujourd'hui l'immense majorité des tâches domestiques et parentales, du fait de l'assignation de genre qui pèsent sur nous toutes et tous.

La force de mon programme pour l'égalité femmes-hommes est que tout en combattant les inégalités qui subsistent encore et empoisonnent le quotidien de millions de femmes, je m'attache aussi à la déconstruction du genre, seul moyen de parvenir à terme à une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

J'appelle ainsi à une transformation en profondeur de la société, dans la lignée du projet de conversion écologique que je porte avec EELV.

Je tiens aussi à préciser que les réponses à ce questionnaire ne peuvent émaner d'un seul organe politique, aussi progressiste soit-il, et qu'une politique pour l'égalité femmes-hommes se construit de concert avec le monde associatif. EELV est à l'écoute des aspirations de ces associations, et j'ai personnellement eu l'occasion de dialoguer avec plusieurs d'entre elles. Si je suis élue, le dialogue s'intensifiera et ces associations seront étroitement associées aux travaux que mènera le Ministère pour l'égalité femmes-hommes.

Sincères salutations,

Eva Joly

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eva Joly', written in a cursive style.

Paris, le 29 mars 2012